



## Testament d'usufruit adresse du bien immobilier

-----  
Par mira

Bonjour

Mon compagnon et moi avons établi un testament d'usufruit au dernier vivant d'entre nous, à la suite de notre achat en VEFA de notre appartement dans un grand ensemble immobilier (nous sommes propriétaires chacun pour moitié).

Sur les testaments nous avons situé cet appartement à ville de Rrrrr rue Ppppp résidence Hhhhh, éléments qui figurent sur notre titre de propriété.

Nous avons appris que notre adresse serait square Ppppp et non rue Ppppp.

L'immeuble est situé un peu en retrait de cette rue Ppppp face au square qui porte le même nom.

Cette différence d'adresse peut-elle apporter des difficultés pour la bonne exécution de nos testaments?

Merci pour votre réponse